





COUCHES



Ville de Mirabel

Service de l'environnement et du développement durable 450 475-2006 infoenvironnement@mirabel.ca www.mirabel.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

- L'achat doit avoir été fait au maximum six (6) mois avant la naissance, et jusqu'à 365 jours suivant la naissance de l'enfant:
- ☑ Le parent doit résider à Mirabel;
- L'enfant doit être né après le 1er novembre 2023;
- Une seule demande par enfant sera accordée. Pour les naissances multiples, une demande doit être faite pour chaque enfant.



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- 1 Fournir une copie du reçu d'achat des couches lavables;
- 3 Fournir une copie du permis de conduire du parent.
- 2 Fournir une copie du certificat de naissance de l'enfant:

Le montant du remboursement sera de l'ordre de 50 % pour un montant maximal de 125 \$ (avant taxes), excluant les accessoires.

Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés, par la poste ou par courriel:

Ville de Mirabel - Service de l'environnement et du développement durable

COUCHES LAVABLES 2024

8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7N 2V8

OU

infoenvironnement@mirabel.ca Objet : Couches lavables 2024

PROGRAMME INCITATIF POUR LES COUCHES LAVABLES

Formulaire de demande de suvention

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Prénom et nom du parent
Adresse (incluant le code postal)
Téléphone
Courriel
IDENTIFICATION DE L'ENFANT
Prénom et nom de l'enfant
Date de naissance de l'enfant
Date de la (ou des) facture(s)
Montant de la (ou des) facture(s)
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE AU FORMULAIRE :
Copie du certificat de naissance de l'enfant
Copie du permis de conduire du parent
☐ Copie de la (ou des) preuves d'achats
ignature du demandeur

Date

Les places sont limitées. Aucun remboursement ne sera fait au-delà du montant maximal autorisé.